



Evaluation consolidée des programmes de formation

Qualité à l'UNIGE

Contacts et ressources

Documents

memento.unige.ch

Administration et logistique des évaluations

bureau-qualite@unige.ch

Accompagnement et conseil pédagogique

sea@unige.ch

*Programme de formation:
toute structure d'enseignement décernant un grade universitaire
(Certificat, Bachelor, Master, Doctorat) ou offerte dans le cadre de
la formation continue (CAS, DAS, MAS, DAPS).*



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Pourquoi évaluer son programme ?

Pour **améliorer** sa qualité

Pour **valoriser** ses atouts et augmenter son attractivité

Pour **affirmer** sa place dans le paysage académique

Pour pouvoir **s'adapter** au monde en constante évolution

Le processus d'évaluation

- est **adapté** aux besoins et particularités du programme
- est **interactif**, avec un accompagnement personnalisé
- repose sur une auto-évaluation
- se fonde sur l'examen des **dimensions-clés** qui contribuent à la qualité
- mène à des **propositions concrètes** dans une perspective d'amélioration et à une réflexion sur l'avenir du programme

Les objectifs de l'évaluation

- **identifier** les forces, faiblesses, opportunités et menaces du programme
- **analyser** le positionnement du programme dans le paysage régional, national et international
- **dégager** des éléments permettant d'éclairer la prise de décision stratégique aux différents niveaux
- **soutenir** le développement et l'amélioration continus de l'institution

PHASE 1 : AUTO-ÉVALUATION

L'objectif de cette phase est de mener une réflexion critique sur la situation du programme. Un rapport est rédigé où les principales **dimensions-clés** du programme sont évaluées au regard des critères établis.

Les membres des corps enseignants, étudiantin ainsi qu'administratif et technique ont la possibilité d'y contribuer.

1. Constitution d'un comité d'auto-évaluation
2. Collecte et analyse des données
3. Rédaction du rapport d'auto-évaluation

DIMENSIONS-CLÉS : L'UNIGE propose un Référentiel de qualité pour guider l'analyse. Chaque comité définit les dimensions pertinentes à analyser et les critères d'évaluation associés.

PHASE 2 : ÉVALUATION EXTERNE

Des **expert-es indépendant-es** analysent le rapport d'auto-évaluation, examinent la situation du programme lors d'une visite et communiquent leur évaluation et leurs **recommandations** dans un rapport.

1. Examen du rapport d'auto-évaluation par le comité d'expertise et organisation de la visite
2. Visite du comité d'expertise
3. Rédaction du rapport préliminaire
4. Réaction de l'Université
5. Rédaction du rapport final

EXPERT-ES : Les expert-es, au minimum 2 personnes, sont externes au programme évalué, indépendant-es et libres de parti pris. Leurs compétence, expérience et rayonnement professionnels doivent être reconnus.

PHASE 3 : PLAN D'ACTION

Propositions d'amélioration et de développement pour les quatre années à venir. Ces propositions se déclinent sous la forme d'actions concrètes, avec pour chacune les responsables, les moyens nécessaires et un calendrier de réalisation.

1. Elaboration d'un **plan d'action** par le programme
2. **Validation** du plan d'action par le Rectorat
3. **Mise en oeuvre**

SUIVI ANNUEL

Le suivi permet de faire le bilan des objectifs atteints, des actions entreprises et de leur impact sur le programme. Il permet également d'identifier les obstacles à l'implantation de certaines mesures.

